Diplôme annexe d'Etudes Supérieures .
Faculté de Lettres et Sciences Humaines .

L Y O N - Année I965 .

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
I.H.C

L'ANTICLERICALISME DU CENSEUR

(QUOTIDIEN LYONNAIS)

DE I840 A I848

-:-:-:-

Professeur : M. André LATREILLE Etudiante : Monique GARMIER

B I B L I O G R A P H I E

SOURCE ET INSTRUMENT DE TRAVAIL

- LE CENSEUR : Quotidien lyonnais .
Du n° I582 : 2 et 3 Janvier I840 , au n° 4403 : 25 Décembre I848 .
(Bibliothèque municipale)

- CHARLETY (S.)
Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon, depuis I789 jusqu'à nos jours .
Dans : Annales de l'Université de Lyon - n° 11 - I903 .

GRANDES COLLECTIONS

- CHARLETY (S.)
La Monarchie de Juillet .
T.V.de l'Histoire de la France contemporaine, publiée sous la direction de E. LAVISSE .

- LEFLON (J.)
La crise révolutionnaire . I789-I846 .
T.XX. de l'Histoire de l'Eglise, publiée sous la direction de A. FLICHE et T. MARTIN .

- PONTEIL (F.)
L'éveil des nationalités et le mouvement libéral . 1815-1848 .
T.XV. de l'Histoire générale publiée sous la direction de
L. HALPHEN et Ph. SAGNAC .

ETUDES

LYON .

- ABOUCAYA (C.)
Les structures sociales et économiques de l'agglomération
lyonnaise à la veille de la Révolution de 1848 .
Paris - 1963 .

- BASSE (M.)
Le journalisme lyonnais .
Dans : Les amis de Guignol - Juin 1927 .

- CHABOT (M.) et CHARLETY (S.)
L'enseignement secondaire dans le département de Rhône de
1789 à 1900 .
Dans : Annales de l'Université de Lyon - 1901 .

- DUTACQ (F.) et LATREILLE (A.)
T.III. de l'Histoire de Lyon, publiée sous la direction de
KLEINCLAUSZ (A.) 1952 .

MONARCHIE DE JUILLET .

- DE LA GORCE (P.)
Louis Philippe .
Paris - 1921 .

- VIGIER (Ph)
La monarchie de juillet .
Paris - P.U.F. (Que sais je?) I954 .

RELIGION ET HISTOIRE DES IDEES .

- DANSETTE (A.)
Histoire religieuse de la France contemporaine .
T.I.

- LATREILLE (A.) et REMOND (R.)
Histoire du Catholicisme en France . T.III.

- Daniel ROPS
L'église des Révolutions .
Paris - A. Fayard - I960 .

- THUREAU-DANGIN (P.)
L'église et l'état sous la monarchie de juillet .
I880 .

- WEILL (G.)
Histoire de l'idée laïque en France .
I925 .

SOCIETE .

- DUPEUX (G.)
La Société française . Paris - A. Colin - Collection U -I964 .

- PERNOUD (Régine)
Histoire de la bourgeoisie en France .
Paris - Seuil - I962 .

I N T R O D U C T I O N

La déchristianisation, dont les origines sociologiques et morales sont étudiées aujourd'hui de façon systématique, n'est pas un phénomène directement issu de la Révolution . On peut en constater les effets tout au long du XVIIIeme siècle, sans en exagérer toutefois l'importance; la fidélité religieuse de certaines provinces après la chute de l'ancien Régime comme la vitalité de la génération chrétienne de I8I5, attestent la profondeur et la constance de la foi .

Pourtant, dans les dernières années de la monarchie, les théories philosophiques qui trouvaient sans doute leur origine dans les bouleversements doctrinaux de la Réforme, avaient jeté le trouble dans les esprits . De plus, le relachement des moeurs du clergé, et une chute du dynamisme religieux (dès la fin du XVIIeme siècle le recrutement des réguliers a tendance à se tarir), favorisent la diffusion de ces idées nouvelles dans toutes les classes sociales, même dans les campagnes où elles ne parviennent que de façon isolée et fragmentaire .

Cet abandon des croyances religieuses reste latent et souvent inconscient, nous ne pouvons le mesurer vraiment qu'à la faveur du bouleversement révolutionnaire. Auparavant, en effet, on considère le christianisme et la monarchie comme les fondements de la société . On ne songe point à discuter l'un tant qu'on n'a pas ébranlé l'autre . La religion fait partie

de la vie quotidienne, et, comme le fait remarquer M. Dansette, Mirabeau et Robespierre ont participé à la procession d'ouverture des Etats Généraux, comme à une cérémonie traditionnelle, ne songeant pas, sans doute à en discuter le sens .

Ce caractère d'union intime entre " le trône et l'autel " repris sous la Restauration, n'est plus à ce moment accepté mais imposé, et explique le double aspect qui caractérise la lutte antireligieuse au XIXeme siècle . Si les doctrines positivistes et matérialistes s'opposent aux croyances et à la mystique chrétiennes, aux incrédules viennent se joindre les anticléricaux qui s'attaquent en même temps à l'ingérence de l'Eglise dans la vie publique .
Que les tenants de cette position fassent partie du gouvernement ou qu'ils appartiennent à l'opposition, leur attitude influera graduellement sur la situation du catholicisme français durant le XIXeme siècle et sur l'état d'esprit des fidèles.

Ceux-ci vont réagir de façon très différente : les conservateurs seront amenés à se rapprocher de Rome , et de Gallicans deviendront Ultramontains, les libéraux attachés à leur liberté d'action précèderont les objectifs ennemis et réclameront très tôt la séparation, enfin cet anticléricalisme militant minera les croyances superficielles d'une fraction importante des laïques, et contribuera à accélérer le phénomène de déchristianisation .

Le moyen de propagande le plus actif de ces anticléricaux est la presse; c'est ce qui motive l'intérêt de l'étude que nous avons entreprise . Limitée à la période 1840-1848, elle offre des aspects particuliers qu'il est nécessaire de souligner :
l'attitude de Louis Philippe, d'abord hostile à un haut clergé

de sentiments légitimistes, s'est peu à peu modifiée . Il a saisi l'intérêt que présentait la morale chrétienne, comme facteur d'ordre; d'autre part, la nouvelle génération d'évêques, d'origine bourgeoise, ne lui apparaît pas comme forcèment hostile .
Ces derniers, pourtant, ont admis le danger qui découlait pour la religion, d'une alliance trop intime avec le pouvoir . Les relations avec la cour resteront toujours froides, parfois tendues .
L'Eglise de France n'est secouée par aucune des dissensions internes qui l'ont déchirée dans les années précédentes . Les attaques importantes vont se limiter, le plus souvent, aux problèmes de principe, parmi lesquels celui de l'Université dominera toute la période .
Nous allons donc pouvoir dégager les constantes des grandes campagnes anticléricales .

Enfin ce journal, lyonnais, reflète les problèmes d'une ville en même temps que ceux d'une époque .Il s'agira ici, de cas particuliers, dont l'intérêt demeure primordial si l'on veut saisir le caractère insidieux de cette propagande, et , par là, ses incidences sur la déchristianisation .

Nous nous demanderons tour à tour :
Comment se présente ce quotidien, qui l'écrit, et qui le lit ?
Quels sont les problèmes généraux qu'il aborde ?
Quels sont les problèmes particuliers à Lyon ?

PREMIERE PARTIE

LA PRESENTATION DU CENSEUR

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E I

ASPECT ET AUDIENCE DU JOURNAL

Durant treize années, parut à Lyon, un quotidien de tendances libérales, le Journal de Lyon et du Midi ou Précurseur . Quand il disparut le I8 Novembre I834, on distribua aux abonnés, le Censeur, qui se maintint jusqu'au 11 Décembre I849 . (1)

Pendant le laps de temps qui nous intéresse, il était imprimé dans la ville même . On pouvait s'abonner au bureau du journal, 6 rue des Célestins; ou à Paris, chez M.M. Lejollivet et Cie., 46 rue Notre Dame des Victoires , et chez M. Degouve Dennueques, rue Lepelletier . Le prix moyen durant la période fut de 64 francs pour Lyon et le Rhône, et de 65 francs pour les autres départements . Il était vendu au numéro, 25 centimes

Son aspect typographique est extrêmement dense, une modification en I844, rend cependant la présentation plus aérée et la lecture plus agréable .
Il paraît sur quatre pages, avec une régularité presque parfaite dans l'ordonnance des rubriques :
La première page est consacrée à l'éditorial, et aux articles de fond, généralement politiques . Quand les problèmes religieux

(1) S; Charléty . Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis I789 jusqu'à nos jours .

sont importants, c'est là qu'ils sont traités .
La seconde est, en grande partie, réservée à la correspondance parisienne; de nombreux paragraphes concernent la religion, et ridiculisent, par exemple,M. Martin du Nord, ministre des cultes critiquent les obsèques de Monseigneur de Quelen, ou s'attaquent à des sujets plus généraux, comme les rapports entre la cour et la hiérarchie écclésiastique .
Dans le domaine qui nous intéresse, on trouve, en page trois, les chroniques lyonnaises, qui ne revêtent en général aucun aspect critique . Ce sont des informations,qui s'échelonnent de l'achat d'orgues pour Saint Polycarpe à l'annonce d'une prédication, en passant par les notices nécrologiques concernant les prêtres .
Enfin, des extraits de presse, des lettres de lecteurs,traitent de problèmes locaux ou des moeurs du clergé, de façon scandaleuse le plus souvent .

Le style, souvent emphatique,reste,en général,fort agréable et vivant par le mordant et la parfaite maîtrise de la langue . Bien des attaques anticléricales n'échappent que grâce à lui, à la trivialité .

Le fait que, de I837 à I848, M. Rittiez occupe le poste de rédacteur en chef, explique une certaine continuité dans le ton du journal . Il est remplacé par M. Kauffmann,sans qu'on puisse prouver que les événements politiques aient motivé ce changement .
Sur M. Rittiez, nous savons seulement qu'en I847, le 23 Novembre, il prit la parole lors d'un banquet réformiste, pour demander qu'on abaisse le cens électoral à I00 francs . (1)
Nous sommes mieux renseignés sur M. Kauffmann,qui "joua un rôle important dans la politique locale" , et qui publia de nombreux

---

(1) S. Charléty : Histoire de Lyon .

mémoires,"dont plusieurs furent couronnés par l'Académie de Lyon ". (1)
De toute façon, si nous ignorons l'identité de la plupart des journalistes qui écrivaient dans le Censeur, (les seuls articles signés, le sont par le rédacteur en chef) , nous pouvons leur prêter une communauté d'idées sur le plan politique, sensible dans le ton du journal, mais prouvée aussi par les faits . En effet, le 24 Février I848, la préfecture de Lyon était entre les mains d'une commission/ formée par les rédacteurs de ce quotidien . (2)

Nous ne savons pas à combien tirait le Censeur. De toute façon, à cette époque, le nombre d'exemplaires n'est qu'une indication insuffisante pour cerner l'audience d'un journal . Souvent plusieurs personnes se réunissaient pour prendre un abonnement, on le lisait dans les cafés ou les cabinets de lecture .

Nous disposons, cependant, de quelques renseignements indicatifs qui vont nous permettre de dégager, au moins, l'origine sociale et les limites géographiques dans lesquelles nous devons chercher nos lecteurs .

La population de Lyon s'élevait, en I846, à I80.955 habitants, non compris les faubourgs . La Croix-Rousse,la Guillotière et Vaise, rassemblaient encore 62.677 habitants . (3)
Ceux-ci ne sauraient nous intéresser, puisqu'ils représentent une classe ouvrière, qui, pour plusieurs raisons ne pouvait lire, de façon suivie, un journal comme le Censeur :
La concentration d'analphabètes, (39% des conscrits de I850, pour le Rhône) (4) était évidemment plus forte dans ces quartiers

---

(1) L. Maynard : Dictionnaire des lyonnaiseries .
(2) S. Charléty : Histoire de Lyon .
(3) C. Aboucaya : Les structures sociales et économiques de l'agglomération lyonnaise, à la veille de la révolution de I848
(4) G. Dupeux : La société française I789-I960 .Carte p. I26 .

que dans Lyon même, bien qu'un assez grand nombre d'ouvriers qualifiés, avides d'instruction, aient eu le goût de la lecture. Ceux-ci possédaient leurs propres journaux, parmi lesquels l'Echo de la Fabrique s'est maintenu, sous des appellations variées, jusqu'en I85I .
De toute façon, le prix du Censeur ne pouvait, malgré toutes les combinaisons possibles d'achat communautaire, être acquitté par des hommes qui gagnaient, en moyenne, dans l'industrie de la soie, 2,95 francs pour la période qui nous occupe .
Enfin, aucune préoccupation de réforme sociale précise, susceptible de rallier les travailleurs lyonnais, ne se fait jour dans les articles de notre quotidien .

Nous avons donc affaire à un journal qui s'adresse à des bourgeois, et se limite aux problèmes qui les intéressent . Encore ne s'agit-il que d'une fraction peu importante de cette catégorie sociale .
En effet, les légitimistes sont représentés par le Réparateur, qui disparait en I844 , et La Gazette de Lyon .
Le Courrier de Lyon, qui survivra jusqu'en I900, soutient , à ce moment, le gouvernement, en compagnie du Rhône, orléaniste, qui sombrera avec la révolution de I848 .
Les lecteurs demeurent donc très partagés sur le plan politique, et les républicains, adeptes du Censeur, peu nombreux semble t'il, étaient, nous dit-on, "réduits à l'impuissance", et se limitaient à "la vieille friperie des robins et des universitaires" . (2)

Pourtant ce journal s'est maintenu, à la suite du Précurseur, pendant quinze ans, laps de temps très honorable si l'on songe qu'à cette époque, de nombreuses feuilles naissaient et

---

(1) C. Aboucaya : opus déjà cité . p, 14 .
(2) F. Dutacq et A. Latreille : T.III de L'Histoire de Lyon, de A. Kleinclaucz . p, 139 .

disparaissaient dans l'année ou dans le mois même de leur parution . Il fallait dans ces conditions, soit qu'il rentre dans ses frais, soit qu'il dispose d'un soutien économique important.

Il n'en reste pas moins que la seule indication précise que nous ayons rencontré, concerne le Précurseur à ses débuts, il aurait eu , environ I.500 abonnés, entre I82I et I825 .

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E II

LE TON ET LA FORME DES ATTAQUES

Il faut distinguer, en ce qui concerne l'argumentation anticléricale, entre les articles du Censeur qui restent, par le choix des termes, dans les limites de la bienséance, et les extraits de presse ou les lettres de lecteurs, qui font souvent appel à des anecdotes scandaleuses, ou utilisent une forme d'ironie voltairienne . Ainsi, nous lisons un extrait du Sémaphore de Marseille : 24 Juin I840 (n° I733) , qui nous rapporte qu'une rixe a eu lieu sur la Canebière, au passage d'une procession, et que"M.M. les abbés n'ont pas été les derniers à lever le pied".

Le ton du journal, emphatique et grandiloquent quand il accuse l'Eglise de préparer "l'enfance à la prostitution en la faisant passer par la mendicité", ou qu'il prête au clergé le dessin "d'abrutir l'espèce humaine" en autorisant la vente de statues de "la vraie Vierge de la Salette", reste caractéristique de l'époque plus que d'une faction . Monseigneur Clausel de Montrals n'accusait-il pas l'Université de faire un "horrible carnage d'âmes" et de transformer les enfants en "animaux immondes et en bêtes fauves" . (1)

(1) A. Dansette : l'Histoire religieuse de la France contemporaine . p, 248 .

En général, la propagande anticléricale est beaucoup plus insidieuse et adroite . Le Censeur affecte de défendre d'abord la légalité, la tolérance et la liberté, et de présenter des arguments logiques à l'appui de sa thèse . Il expose lui-même son attitude en face de l'Eglise, dans son éditorial du 11 Janvier I843 (n° 2.520) :

" ..... Depuis que le Censeur existe, il n'a jamais recherché les occasions de s'occuper des choses religieuses : quand elles se sont offertes, il les a acceptées . Lorsqu'il a eu à discuter sur des points de religion, il l'a toujours fait avec réserve et modération . Sa position d'ailleurs lui était tracée et par le bon sens et par les lois ; il n'a eu d'autre mérite que de la bien comprendre .....

Qu'on le sache bien, nous voulons sincèrement que chacun puisse à son gré aller ou ne pas aller à la messe, et c'est parceque nous désirons qu'il en soit ainsi, que nous sommes amenés à signaler les empiètements du clergé, qui ne tendent à rien qu'à nous ramener à l'intolérance .....

Si on nous dit que nous refaisons en ce temps-ci , la même guerre au clergé qu'au temps de la Restauration, nous prouverons le contraire :
- Nous ne cherchons pas le scandale .
- Nous n'exploitons pas les faits privés .
- Nous ne poussons pas à la réimpression des encyclopédistes .
- Nous ne raillons pas les choses religieuses " .....

Prise de position toute théorique, évidemment, mais qui correspond à l'attitude superficielle presque constante du journal, et qui se veut d'autant plus modérée qu'elle s'oppose aux procédés employés par les anticléricaux, dans la période précédente . En réalité, un vague Déïsme très voltairien,(1) (on peut lire ce voeu dans le n° 282I, du premier Janvier I844 :"Nous souhaitons à la France un regard de Dieu " , et relever ce jugement, à propos du Censeur : "démocratique et croyant"),ne peut faire illusion . (2)

---

(1) F. Dutacq et A. Latreille : Opus déjà cité . p, I39 .
(2) M. Basse : Le journalisme à Lyon .

En fait, le Censeur est profondèment anticlérical, mais si les attaques sont constantes, elles revêtent des formes différentes :

Le Censeur est laïque :

Ceci s'exprime par son opinion sur la Franc-maçonnerie, qu'il oppose souvent à l'Eglise, sur le plan de la charité . C'est ainsi que nous pouvons lire le I3 Avril I840 (N°I672) :

" La Maçonnerie lyonnaise, toujours prête à accueillir et à soulager le malheur, ne pouvait rester étrangère à l'élan général, elle a fait des quêtes, distribué des secours etc.... Enfin elle a donné un bal . La réunion eut lieu au grand Orient. A la douce gaité qui régnait, on comprend , en effet, qu'on est dans une famille de frères".

Alors que, s'opposant à cette description idylique, nous trouvons dans l'éditorial du 4 Mai I843, (n° 26I6), ce jugement sur les Bureaux de bienfaisance :

" Leur zèle devient intolérant; pas de secours de la part des soeurs ni de M.M. les Curés à ceux qui ne fréquentent pas l'église, et l'hypocrisie s'organise régulièrement pour avoir part aux distributions ."

LIBRAIRIE JEAN MOULIN

Les attaques ne sont jamais dogmatiques, ni même vraiment philosophiques :

C'est un aspect qui, semble-t-il,n'intéresse pas le Censeur . Il ne défendra les autres cultes qu'au nom de la tolérance, et pour mettre en évidence l'intolérance catholique . Il ne parlera d'ailleurs jamais des Protestants et des Juifs isolément .
Il souligne constamment le respect de la légalité qui anime les réformés, leur discrètion , alors que les processions non autorisées se multiplient, dans les villes .
Il loue leur largeur d'esprit . Ainsi, le 21 Février I845 , dans le n° I956, on nous raconte qu'à Strasbourg, au sacre de

l'evêque de Rhodiopolis :

" On a remarqué avec plaisir, qu'une grande partie des éxécutants appartenait à la religion protestante, et qu'ils étaient venus spontanément offrir le concours de leur talent à l'éxécution de chants catholiques " .

Il les défend, au nom de la liberté religieuse . (Editorial du 2 Mars I843) Alors que les congrégations non autorisées jouissent, en France, de la plus grande liberté, on condamne à Versailles, un pasteur, pour la même raison .

Il dénonce enfin l'intolérance catholique à leur égard, dans un extrait de l'Echo de la Haute Marne, du 4 Février I845 (n°3I60). Une femme protestante ayant été enterrée par les soins de la police, dans le cimetière d'une petite ville où rien n'était prévu pour séparer les différents cultes :

" On dit, et ce fait est l'objet de toutes les conversations, que dans la nuit du 22 au 23 Janvier dernier le cadavre de cette femme aurait été exhumé à l'insu de l'autorité municipale, et transporté à une des extrémités du cimetière, et que le lendemain, l'autorité ecclesiastique a fait bénir le cimetière de nouveau, afin qu'il puisse être rendu à sa destination ".

Les Juifs sont assez rarement mentionnés par le Censeur. Pourtant, deux articles, portant sur un sujet similaire montrent la partialité du Journal, en leur faveur :
Le premier, du I3 Avril I840 (n°I672), concerne l'affaire des Juifs de Damas . On nous raconte qu'un prêtre et son domestique auraient été tués, dans cette ville, par les sept Juifs les plus riches de la ville, dans le but d'utiliser leur sang pour la célébration de la Pâque, et le rédacteur de s'exclamer :

" Comment, c'est en I840, qu'on répéte sans la repousser avec dégoût, cette misérable calomnie, née dans les infâmes préjugés du christianisme du Moyen Age ".

Le second, du I5 Octobre de la même année, (n°I840) rapporte l'assassinat du maire d'une petite commune de Savoie . Les trois prêtres, présumés coupables, auraient été sauvés du fait de

leur qualité. Les témoins ayant été dispersés ou intimidés. C'est pourquoi le journal s'écrie :

" Nous nous élevons contre l'impunité qui protège, dans notre malheureux pays, les crimes commis par certaines classes de la société ".

Il s'agit, dans les deux cas, d'échos adressés au Censeur, qui n'en est donc pas directement responsable . Il convient pourtant de souligner, sous quelle optique diffèrente, ces deux meurtres aussi invraisemblables l'un que l'autre, ont été envisagés . Se plaçant , une fois de plus , sur le plan de la légalité et de la justice, le journal met en évidence, dans ses échos lyonnais du 31 Janvier I844 (n° 2847), l'injustice commise envers les enfants juifs, (le terme d'israélites n'est jamais utilisé) d'une école de filles, fondée par les souscriptions de la Société des écoles . Le recteur :

" voulait en faire expulser dix-huit filles parcequ'elles étaient juives .... M. le recteur ne doit pas oublier que parmi les fondateurs de ces écoles, il y a des catholiques, des protestants et des juifs; elles doivent être ouvertes aux enfants des hommes de Lyon, sans distinction de religion ".

Comme nous venons de le voir, aucun de ces articles n'établit de comparaison entre les différentes religions, sur le plan des idées et des croyances .

<u>L'anticléricalisme du Censeur est d'abord politique</u> .

Nous verrons qu'il vise surtout l'Eglise, en tant que puissance temporelle, comme soutien d'une classe établie, dans ses aspects rétrogades et envahissants .
Le cas échéant, d'ailleurs, si cela le sert du point de vue politique, il peut défendre le catholicisme . Mais, il s'agit toujours de problèmes étrangers, et de pays dans lesquels les problèmes religieux se confondent avec des doctrines libérales, ou tout au moins en opposition avec le pouvoir établi .

Or l'actualité internationale est fertile en exemples de ce genre .

Les événements d'Irlande, où les catholiques à la suite d' O'Connel, cherchent à faire révoquer l'Acte d'union, inspirent, dans un article du 23 Mai I84I (n° 20I3), ces réfléxions au journal :

" Le rappel n'amènerait qu'une seule amélioration morale, sur le plan religieux, amélioration désirable parcequ'elle serait juste . Le clergé anglican disparaîtrait en partie du sol de l'Irlande, et l'on n'aurait plus le spectacle immoral d'une population catholique payant la dîme à un clergé protestant "...

A propos de la Pologne où, depuis I830 les catholiques subissent une persécution révoltante, de la part des Russes orthodoxes, nous lisons dans le n°3486, du 26 Février I846 :

" Il y a bien une contrée où de malheureuses religieuses ont été flagellées, et soumises aux plus odieuses brutalités, où des prêtres sont arrachés de leurs maisons et trainés en exil, où des enfants sont déportés par milliers ; ce pays est catholique, ce pays est la Pologne, ce pays est gouverné par un schismatique, ce pays enfin, plie sous le poids de la persécution ....."

Mais ces citations ne sont pas isolées . Placées dans leur contexte, elles prennent une signification différente.

Pour l'Irlande, le Censeur tient surtout à souligner la fraternité qui devrait exister entre tous les catholiques en butte à la persécution anglicane, et même entre tous les opprimés , quelle-que-soit leur religion . Ainsi, nous lisons à la fin de l'article que nous avons commencé à citer :

" L'Irlande ne souffre pas seule dans le Royaume Uni , le paysan et l'ouvrier anglais souffrent aussi . Qu'importe la manière dont ils prient Dieu ! Tous les hommes sont frères, dans la souffrance surtout; qu'ils s'unissent donc et ils triompheront ".

L'occasion est belle, étant donné le long aveuglement de Grégoire XVI, de placer le problème polonais sur le plan d'une

collusion entre deux puissances temporelles et rétrogrades . Mais ici, notre journal manque d'objectivité, de façon évidente puisqu'on peut lire :

" Eh! bien, l'Empereur Nicolas, qui tient ainsi le peuple polonais dans les angoisses, n'a t'il pas été récemment accueilli par le Pape ? Les portes du palais pontifical lui ont été largement ouvertes, et l'oppresseur de la liberté polonaise a baisé la main du Pape ....."

En effet, lors de cette entrevue, le Souverain Pontife n'a pas été aussi cordial que le Censeur veut nous le faire entendre . Il en a profité,d'après ce qu'en a dit le Cardinal Acton, qui servit d'interprète, pour faire au Tsar toutes les remontrances que motivait son attitude . Les faits, ayant été rapportés par deux sources différentes, notre journal pouvait, à la rigueur, ignorer cette version ; mais Grégoire XVI avait déjà dénoncé la position russe, dans une allocution consistoriale, en Juillet I842 . (1)

Induit en erreur par les premières mesures libérales de Pie IX, le Censeur nous fait un portrait tendancieux du nouveau Pape, dans le n° 4I34 du 3 Avril I848 :

" Il faut le reconnaître, Pie IX a compris les voeux des populations italiennes ; prêtre chrétien, élevé loin des cours, dans la solitude où il a appris à juger, soustrait à l'influence de cette aristocratie qui, dans tous les pays hait ou méprise le peuple, il a regardé sans prévention de quel côté était le droit ".

Dans le n° 4I83, du I5 Mai I848, il lui prête les intentions qu'il désire :

" Il y a pour le Pape une sorte d'incompatibilité morale, entre sa position de prêtre et de roi . Nul doute qu'au fond de son âme, Pie IX n'ait déjà fait le sacrifice de sa royauté politique

Dès le 25 Décembre I848, le ton change : "la conduite du Pape ne correspond pas à ses promesses ....."

---

(1) Daniel Rops : L'Eglise des révolutions . p, 394 .

Les attaques anticléricales du Censeur, se modifient, changent de ton et de virulence, à mesure qu'on avance dans la période.

L'attitude de la cour, qui cherche à se rapprocher de l'Eglise, prend une importance croissante . D'ardentes critiques tendent pourtant à stigmatiser, dans ces démarches, la monarchie plus que la religion .
Nous pouvons suivre les étapes de cette évolution , d'après certains extraits du journal .
Ainsi , le 3 Juin I840, dans le n° I7I5, le Censeur souligne le regret, qu'éprouve le clergé, de la monarchie légitimiste :

" A Poitiers ...on a remarqué que les Vierges promenées, au cours d'une procession, portaient des manteaux fleurdelysés . Ces manteaux paraissaient nouvellement confectionnés... Les fleurs de lys qui les parsèment n'y ont pas à coup sûr, été mises sans intention . La haine du clergé pour le gouvernement de Juillet se trahit sans cesse ....."

Le 6 Avril I84I, nous lisons, dans le n° I974 , à propos de Monseigneur de Bonald, qui vient à la cour après sa nomination de Cardinal par le Pape :

" On remarque depuis quelques temps, une tendance prononcée de la part du chateau, à revenir vers le clergé . Aujourd'hui encore, les Tuileries ont été le théâtre d'un cérémonial auquel on n'aurait guère songé il y a dix ans ..... "

Le 3 Janvier I846 (n° 3440) le journal s'écrie, à propos de l'inauguration de la chambre des pairs :

" C'est la première fois depuis quinze ans, nous le pensons, que l'ouverture des chambres s'inaugure par une messe du Saint Esprit . C'est encore un retour aux bonnes traditions ....."

D'autre part, les chroniques scandaleuses, fréquentes dans les premières années que nous avons étudiées, s'atténuent et disparaissent même, après I844 .
On a de toute façon le sentiment que les articles anticléricaux, et particulièrement les attaques touchant aux moeurs,

sont repris dans les périodes calmes, où l'actualité laisse le temps au Censeur d'enfourcher un cheval de bataille, qui trouve toujours l'approbation de ses lecteurs .

Le calme relatif que nous avons constaté, à mesure qu'on avance vers la révolution de I848, correspond sans doute à une sorte de coalition bourgeoise, qui a rassemblé à Lyon, contre le régime, l'ensemble des classes politiquement actives .(1) Les convictions catholiques d'une partie d'entre elles, commandent une mise en veilleuse générale des problèmes annexes. Nous verrons que cette discrétion ne concerne pas les grandes questions de principe, comme celle touchant à l'Université, ou certaines revendications locales .

-:-:-:-:-:-

(1) F. Dutacq et A. Latreille : opus déjà cité . p, I39-I40 .

D E U X I E M E P A R T I E

L E S R E P R O C H E S A D R E S S E S A L ' E G L I S E

Le Censeur exploite contre la religion catholique, tous les faits possibles . Nous pouvons les grouper en quatre grands chefs d'accusation :

- L'Eglise est une puissance rétrogade .
- L'Eglise pousse à l'immoralité .
- L'Eglise ne respecte pas la légalité .
- L'Eglise veut retrouver toute sa puissance temporelle .

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E I

L'EGLISE EST UNE PUISSANCE RETROGRADE

Dans sa hiérarchie

Ici le journal a beau jeu . L'arbitraire épiscopal, était à cette époque, total, puisque l'évêque pouvait, à son gré ou sur la demande des autorités, révoquer ou muter tous les desservants qui n'avaient pas rang de curé .
Deux prêtres du diocèse de Viviers, les frères Allignol, avaient exposé la situation au public, en écrivant "De l'état actuel du clergé de France." (1)
Le Censeur nous parle, dans son n° 1583 du 4 Janvier 1840, de l'abbé Gonot, desservant d'une petite commune de l'Ardêche, qui, dans une pétition devant la Chambre des députés, s'exprimait en ces termes :

" Le régime d'arbitraire qui pèse sur eux, fait du curé de campagne un vrai ilote. Il a perdu son nom et ses droits, il n'a plus de juges ni de tribunaux, il est révocable et punissable selon le bon plaisir de son évêque et de chacun de ses grands vicaires, il peut être jugé, condamné, flétri même à son insu, sans qu'il ait aucun moyen de justification et de défense ...."

Et le journal d'ajouter : " Cet état de chose est-il tolérable sous un gouvernement représentatif ".....

---

(1) A. Latreille et R. Rémond : Histoire du catholicisme en France . p, 306.

Le 28 Mai I844 , dans le n° 2946, nous trouvons un article qui souligne, davantage encore,l'acuité de ce problème :

" Le 23 Mai, trois-cent prêtres du diocèse de Paris se sont rendus chez Monseigneur Affre, et ont protesté contre les paroles de M. Persil, à la Pairie, qui avait séparé le clergé inférieur des évêques, et attaquant les manoeuvres de ceux-ci ....."

Le Censeur insiste sur les causes de cette démarche :

" Nous allons avoir des manifestations semblables par toute la France, et nous n'en serons pas étonnés : le clergé inférieur est dans la dépendance absolue des évêques, qui peuvent les destituer, leur ôter le pain, le feu, le domicile, leur ôter la vie en quelque sorte .

Dans l'exploitation abusive de la crédulité publique, et de l'esprit de superstition

L'enterrement de Monseigneur de Quélen, qui jusqu'au bout légitimiste avait affiché sa fidélité à Charles X, déchaine les foudres du journal, qui non content de juger le prélat, avec la plus extrême sévérité, publie plusieurs articles concernant les frais exagérés de ses funérailles.Nous pouvons lire , le 6 Janvier I840, dans le n° I585 :

Le corps de Monseigneur de Quélen, a été embaumé : ".Se conservant ainsi après sa mort, il pourra passer pour un saint, et quel saint ! Dieu veuille qu'on ne nous assure pas bientôt que nous sommes redevables à sa puissante intercession de quelque fameux miracle !

Après plusieurs autres allusions , nous relevons , le 9 Janvier I840 (n° I588) les phrases suivantes :

" Ce qui se passe à Notre-Dame depuis deux jours que le corps de Monseigneur de Quélen y a été transporté, prouve que nos moeurs publiques et religieuses ont encore de grands progrès à faire, pour arriver à ce degré de rectitude qui s'allie avec le sens commun et la religion sainement comprise et pratiquée . Depuis deux jours, la chapelle au sein de laquelle la dépouille de Monseigneur de Quélen a été déposée, est visitée par des caravanes de dévotes , qui vont en pélerinage gagner des indul - gences au tombeau du saint prélat ..... Ce qui nous paraît digne

d'être remarqué, ce sont d'abord les conversations qui se tiennent parmi les pélerins qui viennent visiter le nouveau saint, puis la ferveur de superstition avec laquelle on lui attribue déjà, même avant que sa canonisation ait été proposée au conclave des cardinaux, des mérites qui n'appartienent qu'aux faiseurs de miracles, reconnus et proclamés tels, dans les livres où l'Eglise inscrit ses Saints ..... Ecoutez ces saintes gens ... elles iront même jusqu'à dire que le Gouvernement, pour se débarasser de ce vertueux prélat, qui lui reprochait sans cesse ses iniquités, l'a fait empoisonner à petit bruit ....."

Mais, un fait va permettre au Censeur de se déchaîner contre l'obscurantisme catholique, en des termes où l'ironie se mêlé au dédain : l'apparition de la Vierge aux deux jeunes bergers de la Salette, en I846 . L'Eglise a pourtant conservé une attitude prudente devant le miracle, mais a été, en quelque sorte débordée par l'élan de foi populaire qui conduira , en Isère, dans une région d'accès difficile, des foules pieuses, qui feront très rapidement, du village de Corps, un des haut lieux de pélerinage français . Nous trouvons dans le n° 285I, du 2 Mai I847, cette appréciation des conséquences du miracle :

" Un prêtre des montagnes alpestres a institué une autre Vierge, Notre Dame de la Salette, l'a fait apparaître à de petits bergers, et lui a fait faire des miracles . Elle a converti les montagnards, qui sont aujourd'hui de petits saints, elle a rendu la beauté à une pauvre fille défigurée, bienfait inestimable qui doit la mettre en grand honneur parmi les jeunes filles et plaire beaucoup à leurs amoureux; enfin elle a donné de l'intelligence à deux idiots, ce qui ne peut nuire à personne, mais ce qui sera peut-être moins apprécié par les paysans dauphinois, qui passent pour assez fins ..... Ne commet-on pas une escroquerie . De pareils faits sont plus coupables que le vol ordinaire , car ils sont destinés à abrutir l'espèce humaine".

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E II

L'EGLISE POUSSE A L'IMMORALITE

Par l'exemple qu'elle donne

Certains prêtres se conduisent de façon telle, soit par leurs moeurs, soit dans leur façon de comprendre et d'appliquer leur religion,"qu'ils remontent le cours de la civilisation" nous dit-on .
Le Journal reproduit, dans le n° I840, du 27 Octobre I840, une information de La Revue du Cher, délibérement scandaleuse :

" ... Il existe dans une ville de province, une maison de femmes repenties ..... Dans cette maison viennent des prêtres, des jésuites, des religieux de tous les ordres . Si elle n'était pas maison de repentir on la prendrait pour un sérail, car, affirme-t-on, il y a de fort jolies femmes, visitées par des écclésiastiques à la fleur de l'âge ..... Des caveaux et des soupirails sortent tous les jours, toutes les nuits, des cris de femmes, des cris de faim et de sang... La soutane, le surplis et la mître-même ne préservent pas des faiblesses ".

Des critiques cencernant l'avarice et la cupidité de certains desservants, correspondent à un problème réel . Isolés, moralement et matériellement, les curés de campagne s'ils subissent eux-mêmes un despotisme constant de la part des autorités civiles et religieuses, reportent parfois cette attitude sur leurs ouailles ; tel le nouveau pasteur d'Oz en Oisans, qu'un

conseiller municipal de cette commune dénonce au journal, dans le n° I6I7 du I2 Janvier I840 :

- Ce prêtre exige, à l'encontre des usages établis, que le donateur du pain béni du dimanche, joigne à son offrande un demi litre d'huile .
- Il a fait le reproche, à la femme du dit conseiller municipal de n'avoir pas donné une mesure suffisante .
- Il a refusé l'autorisation d'offrir le pain béni, à une femme qui n'avait pas les moyens de donner aussi l'huile, et comme celle-ci, jugeant en avoir le droit distribuait le pain à la sortie, il le renversa d'un coup de pied .
- Il a refusé l'enterrement religieux d'un enfant , dont le père ne pouvait pas payer comptant .....

Et le Censeur d'insister sur la modération qu'il conserve devant les scandales de ce genre :

" Nous évitons, autant qu'il est possible, d'accueillir trop légèrement les plaintes portées contre les ministres du culte, et nous pouvons montrer dans nos cartons, bien des lettres mises au rebut ....."

Par le chantage

Dans tous les articles concernant la charité, le jugement que nous relevons reste constamment partial, parcequ'incomplet. Tout au long de notre période, on souligne surtout les moyens de pression utilisés par le clergé pour lier la charité à la pratique du catholicisme . C'est ainsi qu'on peut lire, dans le n° 234I, du I5 Juin I842, à propos d'une femme de soixante ans, qui meurt de faim, dans un grenier de la rue Grenette :

" Malheureusement le pain de la charité n'arrive que bien lentement à un pauvre qui souffre et qui a réellement besoin; pour l'obtenir, il lui faut d'abord s'adresser à la paroisse et régler avant toute chose, devant Monsieur le curé ou ses aides, les affaires de sa conscience . C'est là du moins ce qui est arrivé, nous dit-on, à la malheureuse femme qui nous occupe; il lui a fallu attendre bien près de huit jours, et se (préparer)(1) à recevoir le pain de l'aumône ....."

---

(1) en italique dans le texte .

Le journal se refuse à laisser apparaître le dévouement réel des religieuses, ou de certains ecclésiastiques . S'il fait allusion à l'existence d'une minorité agissante, qui, sous l'impulsion d'hommes pénétrés d'un esprit de charité encore paternaliste mais efficace , organise des sociétés de secours mutuel, de direction catholique, c'est pour y voir une marque de l'esprit de domination temporelle de l'église, plus qu'un réel souci social .
C'est ainsi qu'il s'en prend à l'Archevêque de Lyon, dans le n° 3791, du 20 Février 1847 :

" Monsieur le Cardinal de Bonald ne néglige aucune occasion de se mettre en relief auprès des ouvriers; il soutient ouvertement leurs sociétés prétendues religieuses ..... Mais, quand on ôte aux citoyens le droit de s'assembler, quand la presse est sans cesse menacée par les lois arbitraires, quand enfin le parlement est vicié par la corruption, on peut bien s'inquiéter en voyant se former dans la seconde ville du royaume, des associations dont le but est plus politique que religieux".

Par l'hypocrisie

Le résultat de l'organisation catholique de la charité, telle qu'elle est décrite par le Censeur, c'est la pratique extérieure qui ne correspond à aucune croyance profonde . De toute façon, l'essentiel est de sauver les apparences, et l'hypocrisie conduit à ce moment à l'immoralité . C'est ce que nous pouvons voir dans l'éditorial du 4 Mai 1843, (n° 2616) :

" Le zèle devient intolérant; pas de secours de la part des soeurs ni de M.M. les curés, à ceux qui ne fréquentent pas l'église, et l'hypocrisie s'organise régulièrement pour avoir part aux distributions . Il y a plus : les saints devoirs de la maternité sont condamnés, et on impose aux malheureuses filles qui ont des enfants et qui les élévent de les déposer à l'hospice, de se séparer du seul objet de leur affection, si elles veulent recevoir les bienfaits dont elles ont besoin . Ainsi, dans beaucoup de départements, on fait tout pour engager les filles-mères à élever leurs enfants, et cela est moral; ici, au contraire, on s'efforce de les pousser à l'abandon ".

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E III

L'EGLISE NE RESPECTE PAS LA LEGALITE

Le Concordat est constamment violé .

Par les processions illégales

C'est un type d'articles constant , qui reprend toujours le même raisonnement : l'Eglise agit de façon contraire aux droits qui lui ont été reconnus . C'est une violation de la Charte, et de la loi de I808, qui proscrit toute cérémonie religieuse dans les villes ou il y a des temples destinés à différents cultes .

Nous lisons ainsi à ce sujet , dans le n° I694, du 9 Mai I840 :

" ...A Orléans, aidé par le ministère et l'autorité municipale, le clergé va concourir extérieurement à la fête en l'honneur de Jeanne d'Arc ..... Les intrigues du parti prêtre lui ont rendu à peu près toute l'influence dont il jouissait sous la Restauration ....."

Dans le n° 2959 du II Juin I844 :

" Les processions ont eu lieu cette année , comme précédemment à Lyon, nous enregistrons cette nouvelle infraction aux lois ."

De plus ces cérémonies sont ridicules, et rétrogrades . Ainsi trouvons nous, dans le n° 388I , du 7 Juin I847, cette description anticipée :

" Depuis quelques semaines les processions sillonent nos rues

sous toutes sortes de prétextes, on les rencontre à chaque pas, c'est l'état normal de notre cité, et nous ne serions pas le moins du monde étonnés de voir quelque jour, inaugurer de charmantes confréries de pénitents noirs, de pénitents blancs vêtus de sacs et la tête gracieusement couverte d'un sachet percé de deux trous, quand la fantaisie en prendra à Monseigneur l'Archvêque, il les aura bientôt organisés .

Non seulement ces processions sont illégales, et anormalement soutenues, dans ces conditions par les pouvoirs publics, mais on impose, si besoin est, par la force, une attitude définie en face d'elles .

Ainsi , à Macon (I5 Juin I844, n°2962) :

" ..lors de la procession de la Fête Dieu, deux jeunes gens ont été arrêtés pour avoir refusé de lever leur chapeau. Ici à Lyon devant le jardin des plantes, des agents de police ont aussi voulu forcer des passants à lever leur chapeau ".

A Lyon, la même année, le II Juin (n° 2959), on nous raconte que Grande rue de Vaise, à l'occasion d'un encombrement, une laitière coupe la fin de la procession, ce que voyant, un agent bondit sur elle et la maltraite violemment :

" ...Ce n'est pas cette scène burlesque qu'il nous importe de mentionner, mais c'est l'action brutale de l'agent de police que rien ne peut justifier , qu'il nous importe de signaler."

Par la multiplication des congrégations non autorisées

Le clergé régulier a, en effet,repris en France une relative importance, illégale,puisque le décret de Messidor an XII n'est pas abrogé . Les religieux ne sont pas inquiétés.. Deux ordres importants renaissent à cette époque : les Bénédictins de Solesmes, et les Dominicains ramenés par le Père Lacordaire . Il est donc normal que ce dernier soit en butte aux foudres du Censeur, qui le qualifie dans le n° 2039, du 24 Juin I84I :"de Général des Jacobins, autrement dit des Dominicains ou Frères prêcheurs ", et l'accuse de chercher à faire de Nantes un centre de prédication ..... "On a marchandé une assez belle

propriété pour y établir le quartier général de cette dangereuse congrégation, sans savoir si l'autorité permettrait une aussi flagrante violation de la loi ....."

En I848, le journal poursuivra le Père Lacordaire de sa haine, et parlera en ces termes de ses prétentions politiques, dans le n° 4I34, du 25 Mars :

" Une des sommités les plus prétentieuses de l'église, celui qui a ressuscité cet ordre de Saint Dominique lié aux plus affreux souvenirs de l'inquisition, voulait un rôle dans la future Assemblée Nationale ....."

En fait, tous les ordres religieux, sauf peut-être les congrégations féminines actives, dont on se contente de restreindre les prétentions économiques, ont tour à tour les honneurs de l'actualité . En I845, le Censeur se réjouit des nouvelles négociations engagées avec Rome, pour imposer le respect des lois sur l'autorisation, mais paraît sceptique quant au résultat c'est ce qui fait écrire dans le n° 3270, du I5 Juin :

" Il suffisait de regarder autour de soi, on eut vu des moines de toutes couleurs, qui n'ont d'autre occupation que de détourner à leur profit les dons de la charité publique, d'assièger le lit des mourants, de capter des testaments, d'amasser des richesses, de bâtir des couvents ....."

Ce sont, naturellement les Jésuites qui sont le plus souvent attaqués . Leur sort est d'ailleurs lié au problème de l'Université, qui domine cette période . Devant l'ampleur de la campagne d'opinion entreprise contre eux, le Gouvernement demande au Pape d'interdire leur apostolat en France . Cette mesure , adoptée en Juillet I845, n'est qu'à demi efficace , puisque les Pères se dispersent, mais ne quittent pas le pays . Cette façon de tourner la loi provoque les sarcasmes du Censeur, qui, dans le n° 4052, du 24 Décembre I847, accuse les "bons pères", de mentir sans vergogne, et de se prétendre prêtres, non soumis à un général résidant à Rome, et cela pour la plus grande gloire

de Dieu . Et le rédacteur d'ajouter :

" Les constitutions de Loyola autorisent cette restriction mentale . Le Jésuite revêt bien l'habit de mandarin en Chine, et se dit bien idolâtre quand il le faut, il peut donc bien se dire prêtre Français seulement à l'homme de l'autorité qui viendra lui demander niaisement ... s'il est Jésuite ".

En I848, malgré le rapprochement transitoire de l'Eglise et de l'opposition, moins net à Lyon qu'ailleurs par suite de conditions particulières sur lesqu'elles nous aurons à revenir, le Censeur poursuit la lutte, et déclare dans le n° 4I28, du I9 Mars, que les congrégations doivent être dissoutes, car :

- C'est une mesure tout simplement légale .
- Elles échappent par leurs actes collectifs à la responsabilité individuelle .
- Les membres des congrégations relèvent d'un chef étranger, le Pape .

<u>Certains exemples, plus isolés, montrent bien le mépris du clergé envers la loi française</u> .

La loi du 23 Prairial an XII, interdit toute inhumation dans un édifice réservé au culte . Pourtant , avec l'adhésion du Gouvernement, et en présence d'un haut fonctionnaire, le Préfet de la Seine , on a descendu le corps de Monseigneur de Quélen dans un caveau, placé sous le choeur de la cathédrale . (I6 Janvier I840 , n° I593) :

" Ce que la France ne veut pas,c'est qu'on viole les lois ; ce que la France ne veut pas, c'est qu'un magistrat se fasse le complice de cette violation et la consacre par sa présence; ce qu'elle ne veut pas, c'est d'un Gouvernement de sacristie et de soutane ....."

Si, dans un cas semblable on ne peut obtenir l'assentiment des pouvoirs publics, pour tourner la loi, on aura recours aux supercheries les plus inavouables . Ainsi, (n° 3231, du 29 Avril)

à Lyon, M. Gourdiat, curé de Saint Polycarpe était mort depuis un mois quand on procéda à son inhumation . Les prêtres de la paroisse voulaient l'enterrer dans l'église, et imaginèrent pour ce faire, de remplacer le corps dans le cercueil par une masse de plomb . On allait procéder à la cérémonie religieuse, quand la tromperie a été découverte :

Ainsi,ajoute le Censeur, " la messe, mystèrieuse et sacrée pour l'Eglise, rappelant le sacrifice du Christ, allait être profanée par des prêtres ...l'eau bénite eut arrosé une indigne matière, et les fidèles de M. Gourdiat n'auraient suivi qu'un mannequin .C'est là une indigne profanation de la religion, une dérision des sentiments religieux .

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E IV

L'EGLISE VEUT RETROUVER TOUTE SA PUISSANCE TEMPORELLE

C'est ici le grief dominant . Le Censeur fait feu de tout bois dans sa lutte contre le catholicisme, mais les préoccupations (soit-disant morales) qu'il affiche, sont seulement destinées à monter l'opinion contre une institution qui cherche à retrouver une place importante dans l'Etat, et à jouer un rôle politique .

Dans ce sens, le journal est aveuglé par les souvenirs de la Restauration, et n'a pas su discerner l'évolution profonde qui se fait jour dans l'Eglise d'alors, en grande partie renouvelée sur le plan des effectifs comme sur celui des idées . Ceci est sensible, non seulement dans le sens des attaques, mais dans le vocabulaire qui semble parfois "démodé". Les termes de parti-prêtre ou de collusion entre l'Eglise et le Chateau, reviennent souvent dans les articles anticléricaux .

Il n'en reste pas moins certain que, si les objectifs catholiques ont changé de forme et même de terrain, ils ne sont pas dégagés de préoccupations de puissance et d'efficacité . D'autre part, il y a pour les problèmes les plus importants, lutte, et non pas seulement attaques unilatèrales . Dans la bataille de l'enseignement par exemple, c'est , à notre époque ,

le clergé qui a pris l'initiative . Voulant faire aboutir ses revendications, il ne recule , pour cela, devant aucun des moyens politiques et sociaux qui sont à sa portée .

Le Censeur accuse le clergé :

De chercher à accroître ses richesses

Le pouvoir y prête la main . Il gaspille inutilement de l'argent (I3 Février I840 , n° I6I7) :

" .....Le pouvoir vient encore de demander 45.000 francs pour l'installation d'un cardinal, c'est à dire qu'il donne au nou - vel élu une gratification en même temps qu'une dignité . 45.000 francs enlevés aux sueurs du peuple, qui a plus besoin de pain que de cardinaux inutiles ! ..... La chambre, toujours prodigue de l'argent inutilement dépensé, s'est associée aux largesses du pouvoir, car elle aussi flatte le clergé et ne semble pas comprendre qu'il y a dans l'Eglise comme ailleurs des dignités surannées , qu'il faut laisser tomber d'inanition ..."

Les faveurs du Gouvernement et de l'administration, vont jusqu'à encourager les congrègations, sur le plan économique , crime impardonnable aux yeux du journal (20 Mai I84I, n° 20I0) :

" Aujourd'hui l'administration des forêts propose au Gouvernement de faire aux Chartreux de nouvelles concessions gratuites en bois et en pâturages . On est scandalisé, dans les bureaux, de la hardiesse avec laquelle, pour favoriser les ordres monastiques, on foule aux pieds tous les principes conservateurs de la fortune publique, dans l'état d'épuisement où sont nos finances ....."

L'Eglise de France s'attache, de son côté, par des placements adroits et une main mise sur des affaires commerciales prospères à fortifier son capital . (25 Juillet I844, n° 2996) :

" Les établissements ecclésiastiques se multiplient de plus en plus à Paris . Naguère le clergé achetait la"Raffinerie de Santerre", aujourd'hui il vient de faire l'acquisition du grand établissement connu sous le nom de "Brasserie Lyonnaise" ; et cependant chaque jour ces Messieurs nous disent qu'ils sont étouffés et persécutés ".

Si Louis-Philippe cherche à rallier l'Eglise à l'aide d'arguments "sonnants et trébuchants", si l'administration est noyautée de catholiques prêts à intriguer pour accroître la force et le pouvoir du clergé, ce dernier n'est pourtant pas satisfait . Par l'entremise de ses journaux il énonce des revendications extravagantes . (n° I996, 5 mai I84I) ;

" L'ami de la religion," un des organes les plus modérés du clergé, dit le Constitutionnel, "célébre comme un grand événement l'arrivée de Monsieur de Villèle à Paris ."

Il parle du"Milliard des émigrés", et ajoute que Villèle comptait verser au clergé, à titre de dotation permanente , le capital des quarante millions qui lui étaient alloués à titre de salaire , chaque année . Ce projet, ajoute-t-il,"peut être proposé avec avantage à tous les gouvernements". Ici le Censeur se déchaîne :

" L'entendez-vous, hommes de I830 ? Voilà ce qu'on espère du gouvernement que vous avez fondé ! Ce qui avait été proposé à la Chambre introuvable de I8I5, ce qu'on n'avait pas osé,même à cette époque néfaste, on le reproduit, on se flatte de l'obtenir sous le ministère du 29 Octobre ! On veut rétablir les économats du clergé pour le rendre indépendant de l'Etat, lui livrer le monopole de l'instruction, confier à son zèle, à son patriotisme la génération de Juillet, l'avenir de la France ."

<u>De chercher à rallier toutes les classes sociales, et de s'introduire dans les corps constitués</u>

Les insinuations du Censeur, quant à l'utilité pour l'Eglise de l'adhésion ouvrière comme soutien social du clergé, n'offrent aucun fondement solide .
Par contre il parle adroitement des manoeuvres utilisées pour pousser les catholiques,ou ceux qui se prétendent tels, aux emplois notables, et cite , à ce propos, le fait suivant dans le n° 3072 du 22 Octobre I844 : dans une ville de l'Ouest, une place de professeur à l'école de médecine est vacante . Un jeune

médecin y a des droits incontestables, mais un autre, plus avisé va trouver un de ses parents,prêtre important, s'associe pour cent francs à la construction d'une église, et obtient ainsi le poste qu'il désire . Et le journal d'ajouter ce commentaire:

" La puissance du clergé est telle aujourd'hui que pour obtenir une faveur ou un emploi, la protection d'un homme d'église est plus efficace que toute autre ."

Le catholicisme dispose dans l'armée de puissants appuis, sinon comment expliquer une mesure semblable à celle que relate le n° I978, du II Avril I84I : Un ordre a paru dans toutes les casernes de Paris notifiant que pendant la semaine sainte, le seul service exigé serait celui de la garde, et qu'il n'y aurait ni exercice ni théorie . Le motif , lisons-nous :

" On le devine aisément, c'est afin de mettre tous les militaires à même de remplir les devoirs religieux du temps pascal ."

Mais, le clergé agit de son côté , pour fortifier son influence sur le milieu militaire (n° 3830, 383I, des 8 et 9 Avril I847):

Des prédications spéciales ont été faites aux militaires, à Lyon, dans l'église de la Charité, au temps de Pâques . Il est anormal qu'un certain nombre des membres de la garnison aient participé à ces cérémonies, en tant que tels . L'armée n'a pas de culte particulier, c'est la désunir que de prendre position ainsi pour le culte catholique . De plus, ajoute le rédacteur :

" Nous devons croire qu'on a fait des prédications étranges, puisque l'entrée de l'église de la Charité était formellement interdite à toute personne étrangère à l'armée ..... Le prédicateur a été soldat, a-t-il dit à ses bons amis , dans un langage qui laisse bien loin en arrière la trivialité proverbiale de celui qu'ils entendaient autrefois ....."

Enfin, sur ce problème, le Journal ne peut résister à nous rapporter une de ces anecdotes tendancieuse dont les lecteurs sont friands (3I Mars I842 , n° 2277) :

" On nous raconte que ces jours derniers, un ecclésiastique s'es

introduit au fort de Loyasse où, par hasard il ne se trouvait dans le moment que la femme du concierge et deux soldats qui paraissaient s'être livrés à de nombreuses libations . Suivant ce qui nous est rapporté, une très longue conservation se serait engagée entre ces deux militaires et l'ecclésiastique, et lorsque celui-ci aurait eu pris congé d'eux, ils auraient été vus portant chacun au cou une petite médaille d'argent à l'effigie de la Vierge ..... On nous assure d'autre part, que les militaires qui se sont approchés du tribunal de la pénitence, auraient été gratifiés pendant huit jours de l'exemption du service de garde ."

Enfin les catholiques sont au gouvernement, ou veulent y rentrer . Nous avons vu que le Père Lacordaire fut vivement contré, dans ses prétentions politiques, en I848 ; Montalembert l'est fréquemment, dans la querelle de l'enseignement , que nous allons envisager ultérieurement . Lors d'un passage à Lyon, le Censeur s'exprime ainsi à son sujet , dans le n° 2958, du IO Juin I844 :

" Ce n'est pas comme citoyen qu'on le reçoit, mais comme chef de parti ; ce n'est pas comme pair de France qu'on l'accueille, mais comme fils de croisé ."

D'autres hommes au pouvoir sont pris à partie, M. Martin du Nord ministre des cultes, dont nous avons dit qu'il était un objet d'ironie facile pour le Journal, est parfois concerné sur un point précis, comme dans le n° 2052 du 9 Juillet I84I ; dans lequel nous lisons qu'il s'oppose à faire rentrer dans le domaine de l'Etat les terrains du palais du Temple, "dévotement octroyés par Louis XVIII aux Bénédictines de la Princesse de Condé" . Il se refuse à ce qu'on écoute aucune réclamation concernant les propriétés " illégalement livrées aux couvents et aux congrégations ". Il ne peut, nous dit le Censeur, "se dispenser de se montrer le défenseur le plus zélé des abus et des empiètements du clergé ".

Ce dernier, visant plus haut, encore, n'envisage-t-il pas de donner pour précepteur , au Comte de Paris, Monseigneur Ollivie

évêque d'Evreux (n° 2450, 20 Octobre I842) :

" Nous ne croyons pas que l'on commette l'imprudence, de confier aux mains d'un prêtre l'enfance d'un prince qu'on destine à règner sur la France . Cette résolution serait extrêmement impopulaire, et elle pourrait même motiver les plus sévères observations de la part de la Chambre ".

Enfin, l'Eglise ne recule pas, en dernier ressort devant les procédés d'intimidation (n° 2638, 29 Mai I843) :

Il s'agit de la loi sur l'instruction secondaire . " Si on ne la lui donne pas, après avoir attaqué l'Université, elle portera ses coups plus haut et les assénera plus fort : aussi le ministère a peur ..."

D'ailleurs, le parti prêtre n'a-t-il pas contribué à faire naître la folie, dans laquelle vient de sombrer M. Vellemain, ministre de l'instruction publique (n° 3I37, 9 Janvier I845) :

" Le parti, hypocrite et rusé, pour qui tous les moyens sont sanctifiés par le but, avait cherché depuis longtemps à mettre à profit les qualités ou les faiblesses du ministre de l'instruction publique ." On a essayé de la flatterie, puis de l'intimidation, enfin des lettres anonymes " . Les pieux auteurs de ces lettres, ... avaient imaginé le moyen le plus odieux et le plus cruel, pour agir sur son esprit ....."

<u>De faire campagne pour la liberté de l'enseignement</u>

Depuis I830, la situation a changé pour les catholiques . L'intérêt que présentait l'Université, arme efficace entre les mains d'un régime croyant, s'est retourné contre l'Eglise . Les collèges royaux échappent à la domination religieuse, et les séminaires sont ramenés à leur fonction première (tout au moins sur le plan théorique), la formation des prêtres .
Le problème se joue au rang du secondaire . Si le clergé avait le moyen de former et d'instruire la jeunesse bourgeoise, il aurait entre les mains la possibilité d'influer sur l'avenir politique de la France . Une majorité catholique à la Chambre des députés, équivaudrait pour lui à s'assurer la puissance temporelle

L'Eglise bénéficie déjà, dans le cadre des établissements auxquels elle a droit, d'une liberté à peu près totale , mais elle désire plus : "la concurrence permise à tous, laïques ou prêtres sous condition seulement de grades identiques pour le directeur d'établissement" . (1) L'Université considère que le fait d'accorder cette liberté religieuse scolaire "conduirait à une société systématiquement divisée et morcelée, à des générations parquées dès le berceau dans des préjugés et des haines mutuelles". (2)

La querelle débute après l'échec du projet Villemain de I84I . C'est une initiative catholique , mieux,une initiative épiscopale . Elle atteindra son sommet en I845, et perdra peu à peu de sa virulence, sans être toutefois résolue sous la monarchie de Juillet .

L'attitude de notre journal sera donc, au départ défensive, avant de passer à l'attaque sur le problème des congrégations, et en particulier de la Compagnie de Jésus .

Nous pouvons classer les arguments du Censeur sous deux rubriques . Certains d'entre eux ne sont que le reflet de vérités incontestables, que les catholiques contemporains n'ont pas voulu admettre . La défense de l'Université, dont les réalisations étaient considérables, se révélait somme toute facile . Mais les habitudes de langage et d'action anticléricale du Journal, tout autant que l'attitude provocante et outrancière de ses adversaires, l'ont conduit à utiliser parfois les raisonnements spécieux auxquels il a coutume de recourir dans d'autres circonstances .

Enfin, cette bataille, commencée à l'échelle bourgeoise, atteindra, par contre-coup le primaire, et engendrera jusque

---

(1) A. Latreille et R. Rémond : opus déjà cité . p,33I .
(2) A. Dansette : opus déjà cité . p, 248 .

dans les campagnes, des remous aux prolongements lointains .

L'intensité de la lutte se reflète dans la cadence des articles, qui se font de plus en plus nombreux en I843, I844 et I845 , pour disparaître par la suite presque complètement, après la dissolution officielle de la Compagnie de Jésus . Les attaques concernant les pères, conservant pourtant plus longtemps l'actualité, leur retrait apparent n'ayant pas abusé l'opinion adverse .

Nous allons donc étudier successivement : la défense de l'Université, l'opposition aux revendications catholiques, puis le combat contre les Jésuites .

- Le Censeur défend l'Université , car :

Elle a un rôle particulier à remplir . Ainsi, lisons-nous dans le n° I792, du I Septembre I840, à propos de la nomination d'un prêtre comme proviseur du collège de Saint Etienne :

" Nous blâmons le choix d'un ecclésiastique pour diriger une maison d'enseignement . C'est aux séminaires qu'il appartient de donner des desservants aux églises, c'est à l'école normale à fournir l'enseignement, d'administrateurs et de professeurs ".

Elle symbolise la liberté devant l'obscurantisme (n° 2246, 2I Février I842) :

" L'Université est maintenant aux prises avec le clergé; cette vieille fille aînée des rois de France, qui s'est piquée à d'autres époques de se maintenir libre, aura-t-elle en ces temps-ci la même vigueur ? Saura-t-elle se défendre contre d'injustes agressions et revendiquer, au nom de la liberté morale de l'homme, le droit de donner à l'enseignement des belles lettres et de la philosophie tous les développements qu'il comporte ? Saura-t-elle arrêter l'esprit de persécution qui s'attache à ses membres des diverses facultés de France .....C'est à l'Université qu'on veut imposer la dure tâche de frapper ses membres.... on veut la forcer à se mutiler en attendant qu'on puisse la renverser de ses vieilles assises ....."

Les membres les plus en vue de l'Université seront en effet en butte à la haine des catholiques , surtout lorsque

certains d'entre eux se prononceront vivement contre les Jésuites . C'est le cas de Quinet et de Michelet, qui consacrèrent chacun en I843 un semestre de cours au Collège de France, à flètrir cette congrégation ; ce qui provoqua une réaction très tumultueuse de la part des étudiants catholiques . Quinet ne disait-il pas : " Il s'agit non seulement de réfuter le papisme, mais de le déshonorer, mais, comme le voulait l'ancienne loi germaine contre l'adultère,de l'étouffer dans la boue " (1)

L'article du I7 Avril I845, n° 3220, ne nous étonne donc pas, dans lequel le Censeur nous expose qu'une pétition a été signée par quelques marseillais pour demander la suspension des cours de M.M. Quinet et Michelet .

UNIVERSITE JEAN MOULIN I.H.C.

Puis le journal prend partie pour l'esprit de philosophie, opposé à l'esprit religieux , dans le n° 2250, du 26 Février I842 :

"Mais entre l'enseignement philosophique et l'enseignement religieux, il y a des dissemblances profondes ; entre le dogme et l'esprit d'examen, il y a antagonisme . Jamais la philosophie n'a été vue avec faveur par le clergé . Est-ce à dire pour cela que la philosophie doive être proscrite, et que les chaires de l'Université doivent être renversées ? .....

Enfin,prétend-t-il,l'Université est mieux adaptée à l'état de la France et à la vie moderne . Ici le raisonnement est déjà spécieux (n° 2455, 23 Octobre I842) :

" Qui nous enseigne sérieusement l'honnêteté et la justice ?.... A l'instruction doit donc se joindre l'éducation . Entre les mains de qui doit être l'éducation ? Le clergé la revendique pour lui et veut la monopoliser ." C'est impossible car il n'y a pas en France d'unité de religion..."Les prédications du clergé sont trop en dehors des réalités de la vie pour avoir un effet puissant et suppléer à l'absence d'enseignement moral..... Elles ne sont pas assez pratiques, ne tiennent pas compte des faits de la vie et s'occupent trop des destinées ultérieures de l'homme. C'est ce qui explique le scepticisme général qui a envahi notre société et qui semble ne lui laisser pour dernier abri que le gendarme,le juge et le bourreau " .

---

(1) A. Dansette : opus déjà cité . p, 249 .

- Le Censeur s'oppose aux revendications catholiques .

Les passages que nous venons de voir restent de ton assez modéré et sont tous écrits dans les premiers temps de la querelle (à l'exception de celui concernant Quinet et Michelet, que nous avons choisi pour illustrer le problème des professeurs) , mais en même temps le journal contre-attaque .

Il montre, tout d'abord , qu'il a parfaitement compris le but que se proposent les catholiques, quand il nous rapporte les paroles de Monseigneur Affre , dans le n° 2308, du 6 Mai I842 :

" ..... La voilà (l'Eglise) qui demande le droit de diriger à son gré l'instruction publique, c'est-à-dire de se faire la dominatrice du pays par la génération qui s'élève ..... Elle ne consentira jamais à être un auxiliaire ; elle sera dominée ou elle dominera ....."

Le journal souligne les faiblesses du système adopté jusqu'alors c'est-à-dire l'ignorance des professeurs religieux, et la partialité des inspecteurs chargés de controler leur travail . Nous lisons, le I Octobre, dans le n° 2434 :

" Dans une commune rurale de l'arrondissement de Lyon, Monsieur l'Inspecteur se présente dans une école de filles . L'un des membres du comité local fait observer à M. l'Inspecteur combien l'instruction est mal dirigée, et il lui montre le cahier d'une petite fille qui fait des barres . Ce n'est pas mal,dit M. l'inspecteur, ce n'est pas mal . Oui reprit son interlocuteur,il y a trois ans qu'elle fait la même chose . Que voulez-vous ? répondit M. l'Inspecteur, on fait bien ce qu'on peut, mais vraiment ce n'est pas mal . Et, se tournant vers la personne chargée de l'instruction , il ajouta : continuez, continuez, c'est très bien, je suis charmé . Il faut dire que cette personne était une religieuse . Voilà le mot de l'énigme".

La situation est résumée dans une simple phrase de l'éditorial du 4 Janvier I844, n° 2823 :

" ... Il y a un an , le clergé mettait encore dans ses attaques quelque circonspection ; aujourd'hui, c'est d'en haut, d'en bas de droite, de gauche, qu'il tire sur l'Université, et qu'il provoque au mépris du Gouvernement ".

Dans l'éditorial du II Février I844, n° 2856, le Censeur stigmatise le parti prêtre :

" ..... Une loi sur l'instruction secondaire vient d'être présentée ; elle porte le cachet de la politique bigote, tremblеuse, surannée, qui gouverne aujourd'hui la France ".

Enfin l'idée de la liberté d'enseignement est violemment attaquée, dans un article du 28 Février I844, n° 2862 :

" Eh quoi ! il dépendra du caprice, de l'ignorance, de la cupidité ou de la passion d'un père, qu'un enfant soit bon ou mauvais, il pourra le livrer impunément à un professeur immoral ou à un prêtre fanatique ..... Vous invoquez la liberté du père de famille, nous invoquons la liberté de l'enfant, et c'est pour la lui maintenir intacte que nous le mettons sous la protection de l'Etat ".

- Enfin le Censeur combat les Jésuites .

Ici, nous assistons à une action véritablement déchaînée . L'entreprise anticléricale est adroite ; les congrégations qui n'emportent déjà pas l'adhésion du clergé,ne sont guère aimées du public . Parmi elles, la Compagnie de Jésus, si longtemps en butte aux diffamations, comme à l'opposition de la tradition gallicane, est toute désignée pour servir de bouc émissaire . Comme le disait Benjamin Constant : " On a bien tort de s'embarrasser pour l'opposition, quand on n'a rien, eh bien ! il reste les Jésuites . Je les sonne comme un valet de chambre, ils arrivent toujours " .
Les reproches qui leur sont adressés sont variés et outrés, mais reposent sur un fait réel, interprété..

Les Jésuites augmentent leur richesse matérielle, et s'assurent la domination de la population catholique, par tous les moyens . Le Censeur reproduit un article de l'Emancipation, qui nous instruit sur la nature de leur implantation, à Castres . (n°2643 4 Juin I843) :

" ..... Là aussi , cette corporation a fondé une petite colonie et, quoiqu'ils ne comptent qu'un an d'existence, ces disciples

d'Ignace qui ont fait voeu de pauvreté, possédent deux vastes maisons . Ils ont des ameublements magnifiques, un jardin très spacieux, et en ce moment ils font bâtir une église dont la construction coûtera plus de cent mille francs ..... Ces intrépides apôtres passent de longues heures dans les confessionaux, ils prêchent fréquemment dans les églises, et ils trouvent assez de temps pour rédiger le journal de la cité, qu'ils ont fondé dès le premier jour de leur arrivée, pour édifier les fidéles par les diatribes qu'ils lancent contre l'Université, et par la reproduction de pacifiques mandements ..... La fermentation est grande au milieu de nous, et des luttes terribles peut être se préparent pour l'avenir ".

Et voilà par quels procédés ils cherchent à susciter des conversions (n° 2659, 24 Juin I843) :

" En Avignon .... pour opérer des conversions ... ils ont fondé une Société de la Foi ... On va trouver de pauvres protestants que la misère livre à la merci du premier venu ; on leur offre de l'argent qui est parfois accepté ; en échange, on demande, on exige une apostasie, et dans l'espace de quelques heures on improvise un, deux, trois catholiques ..... Il faut noter les pompes du culte comme un des moyens les plus propres à agir sur les masses ... Suivant leur vieille tactique, les Jésuites d'Avignon jètent principalement leurs vues sur les jeunes gens auxquels ils reconnaissent quelque aptitude ou un avoir considérable ."

Le Journal ridiculise la Compagnie de Jésus , qu'il attaque sur le plan de la"superstition", dans deux articles différents . Dans le premier, du 5 Septembre I843, n° 2720 , nous pouvons lire :

" Les Jésuites , ont à Laval une maison centrale, où l'on vient de leur expédier de Rome, un Saint de nouvelle fabrique, baptisé du doux nom d'Iomède . A cette occasion, cinq evêques se sont réunis, et Monseigneur de Forbin Janson a reparu sur la scène . Cé prélat, le plus ultramontain des ultramontains, le plus réactionnaire des prêtres réactionnaires, a eu la fantaisie d'aller dans les départements de l'Ouest présider, avec un entourage de moines froqués ou mitrés, de frères ignorantins et de Jésuites, à l'installation du Saint importé par les pères ".

Dans le second, n° 2637, du 28 Mai I843 , le Censeur accuse les pères, de chercher à mystifer la population lyonnaise, par des

comédies qui impressionnent les esprits simples :

" ..... Tout ce que nous avons vu de jongleries, est aujourd'hui dépassé ; on a arraché aux riches de beaux deniers, on a obtenu du pouvoir une tolérance coupable, on exploite en ce moment les faibles, les pauvres d'esprit . Il y a, à Lyon, à la Croix-Rousse, un prêtre qui élève chez lui un assez grand nombre d'enfants qui apprennent à travailler : cet établissement est bien connu, c'est pourquoi on l'a choisi pour le théâtre de la parade qui se joue ..... pour frapper l'esprit du peuple on a imaginé un possédé du démon ....un homme qui joue l'inspiré, qui se dit possédé, qui prédit l'avenir, qui renouvelle toutes les hâbleries des temps passés .... Qu'en pensent les tribunaux chargés de poursuivre les malheureux qui, dans les campagnes jouent le rôle de sorcier , que la sottise et la crédulité leur impose le plus souvent ."

Enfin, le reproche majeur, qui découle de la direction romaine de l'Institut, et de sa formation militaire et universelle , se rencontre dans plusieurs articles, particulièrement dans l'éditorial du I6 Janvier I847, n° 376I, qui concerne la Suisse En effet, dans ce pays la lutte vient d'éclater entre les cantons protestants, et la Confédération des sept cantons catholiques, le Sonderbund . Les Jésuites n'ont pas été étrangers à l'aggravation du conflit :

" .....Ils ne reconnaissent pas, on le sait, les grandes lignes de démarcation politique tracées sur la carte ; les empires ne sont pour eux que des provinces de la grande association théocratique dont ils se croient les ministres, et qu'ils entendent diriger à leur gré ... Ces hommes habiles, peu scrupuleux sur le choix des moyens, d'une conscience large, élastique, et dont la susceptibilité est fort émoussée , n'aspirent pas seulement à la domination morale ... ils aspirent , en Suisse, au gouvernement matériel ."

-:-:-:-:-:-

T R O I S I E M E P A R T I E

L E S P R O B L E M E S L Y O N N A I S

Les sujets abordés, dans les chroniques lyonnaises sont soit des problèmes généraux adaptés à l'échelle de la cité, soit des questions très particulières, dont l'intêret reste purement local , mais dont les accents anticléricaux devaient avoir un grand poids sur l'esprit des lecteurs, si l'on en juge par l'aspect vivant et familier qu'ils conservent encore pour nous . Nous avons groupé ces chroniques en quatre rubriques qui concernent :

- Les problèmes municipaux .
- Les rapports du Censeur avec le clergé du diocèse et les personnalités de passage .
- Les sujets de lutte idéologique avec la presse .
- Les questions sociales .

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E I

LES PROBLEMES MUNICIPAUX

Le conseil municipal, présidé dans notre période par le Docteur Terme, maire de la ville, doit statuer sur certaines questions matérielles, touchant l'Eglise .

L'entretien des bâtiments religieux, qui sont devenus des propriétés communales, fait l'objet d'un article dans le n° I680, du 24 Avril I840 : Les conseils de fabrique de Saint Paul et de Saint François, réclamaient de l'argent , pour couvrir les frais des réparations déjà entreprises dans cette dernière, et pour agrandir la première . Le conseil municipal a accédé à ces demandes . Et le Censeur de s'écrier :

" ... Ces dernières décisions nous semblent peu conformes aux règles de la justice, elles sont inquiétantes pour l'avenir de nos finances, et perpétuent les traditions de la Restauration, à qui nous devons le début des embarras financiers de notre ville .....Les 239.000 francs que l'église de Saint François se dispose à dépenser, les I00.000 francs au moins que l'Eglise de Saint Paul a employés, n'auraient-ils pas une meilleure destination s'ils servaient à soulager l'infortune de ces jours de misère et de calamité publique ?"

Le conseil municipal, est d'autre part habilité à autoriser les congrégations religieuses, jusqu'ici non reconnues . L'attitude générale envers les ordres féminins, est assez bienveillante . Mais on ne tient pas à ce qu'elles soient légalemen

reconnues, et ceci pour plusieurs raisons que nous donne le Journal, dans l'éditorial du 7 Décembre I84I, n° 2I82 :

Les soeurs de Saint Vincent de Paul, du quartier Saint Georges, ont reçu un legs de 32.000 francs, sous condition d'autorisation préalable, mais le conseil municipal n'a pas accédé à leur demande . Ce dont le Censeur se félicite car :

- Si leur situation avait été légalisée, une partie des dons normalement effectuée aux bureaux de bienfaisance, aurait été détournée au profit des congrégations religieuses . Or, la charité, à Lyon doit rester justement partagée entre les associations municipales et les associations confessionnelles
- d'autre part, ce précédent risquait d'avoir des conséquences facheuses . Quinze ou seize autres établissements auraient fait la même demande .

Et le rédacteur d'ajouter : " En vérité, ce n'est pas ainsi (par la reconnaissance des congrégations) que doit se résoudre le problème économique , et la vie contemplative ne saurait être que par une très rare exception une aspiration normale de notre nature, un voeu réel de la destinée humaine .

Etrange paradoxe de l'époque, que de voir qualifier les Filles de la charité de contemplatives .

Le même problème est posé pour les soeurs des quartiers Saint Jean et Saint Vincent, il reçoit une réponse semblable . A ce propos le Censeur s'écrie :

" L'autorisation sollicitée par les deux congrégations désignées aurait en effet pour résultat de leur donner l'obligation de penser au lieu d'agir ".

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E II

LES RAPPORTS DU CENSEUR AVEC LE CLERGE DU DIOCESE

ET LES PERSONNALITES DE PASSAGE

Monseigneur de Bonald

On assiste à une dégradation dans l'attitude du Censeur envers l'Archevêque de Lyon . Au départ relativement bienveillant, ou tout au moins indifférent, le Journal deviendra mordant à mesure que les années passent, et que Monseigneur de Bonald prendra position de façon catégorique, dans les questions universitaires ou socio- religieuses .

Au début de I84I, de fréquents articles concernent le nouvel archevêque . C'est seulement à partir de I843, que le ton monte à son sujet , les appréciations restent cependant décentes , nous n'en voulons pour preuve que l'article du 20 Octobre I843, n° 2759, qui reproduit une lettre du prèlat au recteur de l'Académie de Lyon , dans laquelle Monseigneur de Bonald expose ses exigences en face de l'Université :

- Il entend que les professeurs soient munis d'une autorisation d'enseigner qu'il leur délivrera lui-même .
- Il s'attaque particulièrement à l'enseignement philosophique .

Et le Censeur d'ajouter :

" ..... Monseigneur de Bonald n'a peut-être pas considéré toute la portée de ses propositions, mais s'il l'a comprise, nous devons alors le considérer comme un adversaire déclaré de nos libertés, nous devons voir en lui un imitateur de Monseigneur de Quélen ..."

Toujours à propos de l'Université, nous lisons encore dans le n° 2856, du 22 Février I844 :

" ... Monseigneur de Bonald vient de reproduire contre elle une grande partie des attaques dont elle a été l'objet jusqu'à présent . A la vérité , il a employé un langage décent et modéré, ce dont nous lui savons gré, aujourd'hui que les paroles violentes sont si souvent introduites dans toute discussion ."

Mais, le IO Février I845, dans le n° 3I65, à propos d'une instruction pastorale, nous relevons ce sévère jugement :

" Jamais la vanité du prêtre, l'orgueil du prélat, n'avaient pris un ton plus hautain ....."

Et , toujours au même propos, cette réflexion dans le n ° 3I82, du 27 Février :

" Dans son instruction,Monseigneur de Bonald s'est occupé beaucoup du pouvoir écclésiastique des evêques, mais pas le moins du monde du bas clergé ....."

En I848, la tension a baissé, d'autres préoccupations plus urgentes habitent le Censeur, pourtant le dédain persiste . Dans une lettre circulaire l'Archevêque de Lyon ordonne des prières pour l'élection du Président de la République . Elle est commentée en ces termes, dans le n° 4366, du I8 Novembre I848 :

" ..... L'esprit clérical y perce . On parle bien de la prospérité de la patrie, mais avant tout et par dessus tout , on place la gloire de la religion et la liberté de l'église !"

Le clergé lyonnais

Les articles qui le concernent n'offrent pas d'intéret particulier . Ils sont en tous points semblables à ceux que

nous avons étudiés d'une façon plus générale, et concernent parfois les scandales locaux : " Un fils d'ouvrier n'a pu être enterré à l'heure dîte. Le curé de sa paroisse faisant attendre la famille en procédant d'abord à l'inhumation d'un bourgeois, tout le monde a quitté l'église, et on a procédé à un enterrement civil ".
Ces sortes d'exemples sont relativement rares. On a l'impression que le Journal ménage le clergé local, exactement comme il a ménagé , dans une certaine mesure et pendant un certain temps Monseigneur de Bonald, pour éviter les incidents avec les catholiques lyonnais, et parcequ'il éprouve une relative indulgence pour les séculiers, qui remplissent somme toute à ses yeux un service public . Par contre, comme nous allons le voir , il réserve sa hargne pour les réguliers .

Les personnalités religieuses de passage

Montalembert, nous en avons parlé, à eu droit à un éditorial, lors de son passage à Lyon, en I844 . Et le Censeur, mécontent de son succès, taxe l'accueil qui lui est fait d' "ovations bruyantes", et prétend " qu'il semble planer sur la cité " Après avoir, dans le langage ironique que nous avons pu constater, décrit son séjour, il ajoute :

" Nous ne sommes pas des fils de Voltaire, et ce n'est pas par des sarcasmes ..... Nous nous placerons , comme nous l'avons toujours fait, sur le terrain de la constitution ".

Le Journal étale sa mauvaise humeur devant les réactions lyonnaises, dans des circonstances différentes, et pour un personnage, qui , à de nombreux titres,lui est odieux : le Père Lacordaire . Nous pouvons lire dans le n° 3208, du 3 Avril I845:

" Monsieur Lacordaire a réussi à Lyon : ceci est positif . Chaque fois qu'il a préché, on s'est rué dans l'église de Saint Jean . Heureux ceux qui pouvaient rentrer, même en arrivant

quelques heures à l'avance . " En fait il y avait tant de monde que la majorité des auditeurs ne pouvaient l'entendre". Quant à ceux là, leur admiration était fondée sur des rapports plus ou moins exacts et sur la vue des gestes . Quant à ceux qui étaient placés près de la chaire, s'ils ont entendu, ont-ils tous bien compris les démonstrations de prédicateur ? Nous en doutons fort par ce que nous savons de ses sermons ."

L'académie de Lyon, a nommé le Père Lacordaire à l'unanimité des suffrages, l'un de ses membres associés . Et le Censeur de s'interroger :

" L'académie n'a-t-elle pas été influencée par quelques-uns de ces admirateurs intéressés que nous signalons ? (les catholiques) car, bien des hommes de sens et de jugement qui ont entendu Monsieur Lacordaire, ne lui ont reconnu qu'un talent de second ordre ..... Notre académie a fait, selon nous, un acte qui est plus politique que littéraire, plus religieux que scientifique ."

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E III

LES SUJETS DE LUTTE IDEOLOGIQUE

AVEC LA PRESSE LOCALE

Le Censeur, anticlérical et républicain, se heurte à ses confréres lyonnais, tout particulièrement sur le plan religieux . En effet, si le Courrier de Lyon, orléaniste, ne s'intèresse que médiocrement à ces problèmes, le Réparateur, et surtout la Gazette de Lyon,(qui était l'organe des légitimistes et des catholiques du quartier Bellecour)(1), prennent vigoureusement parti , attaquent l'Université et appuient les revendications cléricales .

Une polémique amusante, oppose notre Journal au Réparateur, à propos du chiffre des assistants à une procession . Nous pouvons lire, dans le n° 2032, du I6 Juin I84I,:

" ..... Le Réparateur a chiffré a cent-mille le nombre d'assistants à la procession de dimanche, et a prétendu que les assistants étaient animés d'une joie respectueuse ... Tout ceci est faux ." La procession aurait eu, au maximum quatre mille participants .

Un commentaire suit sur une phrase du même confrère , qui aurait ajouté : " que le Concordat n'avait pas été accepté par les

(1) F. Dutacq et A. Latreille : opus déjà cité . p,I39 .

deux parties contractantes . Dans ces conditions, les Français ne seraient pas liés par le concordat ".

La cause de conflit la plus fréquente, reste le problème scolaire . Ici les deux journaux catholiques s'adressent tour à tour au Censeur . Dans le n° 2248, du 24 Février I842, nous trouvons une riposte aux attaques ennemies, sous le titre de " Réponse au Courrier et au Réparateur " :

" ..... Le Courrier de Lyon a mieux aimé prendre parti contre l'Université que de rester neutre ..... Le Réparateur croit il qu'il serait possible un jour de faire l'histoire de la philosophie du XVIII eme et d'escamoter l'école encyclopédique, Voltaire en tête ? Une pareille méthode ménerait à l'anéantissement de toute appréciation sérieuse des idées qui ont agité le monde et qui se disputent son empire ."

Deux jours après, la controverse continue :

Le Réparateur réclame " l'enseignement libre " et le Censeur lui répond par des affirmations de bonne foi : " Nous n'avons jamais manifesté de haine contre le clergé, nous n'avons jamais cherché à ressusciter contre lui les vieilles rancunes de la restauration, le Réparateur devrait le savoir."

Les polémiques sur ce sujet se succèdent pendant plusieurs mois, mais demeurent dans les limites du bon ton . Le Censeur conserve, en face de ses confréres,une mesure relative , qui s'explique sans doute par leur commune appartenance à des partis d'opposition .

-:-:-:-:-:-

C H A P I T R E IV

LES QUESTIONS SOCIALES

Le problème social, qui s'est posé à Lyon, avec une particulière acuité dans les années précédentes, n'a pas été résolu, bien au contraire .

Au début de notre période, les ouvriers qui vivent parqués dans les faubourgs, où les loyers moins chers et les droits d'octroi plus modérés leur assurent des conditions de vie un peu moins difficiles qu'à Lyon, sont assez passifs . Douchés par les répressions des révoltes de I83I et I834, ils se préoccupent surtout des problèmes de salaire, dont l'insuffisance s'accoît à mesure que les prix montent .

Si Monseigneur de Bonald encourage la formation d'Associations ouvrières de secours mutuel et d'instruction, le Censeur ne voit dans cette mesure qu'un moyen pour l'église de dominer la classe populaire .

Nous avons déjà fait allusion à l'article du I4 Novembre I846, n° 3708 , qui se rapporte à une réunion de la Société ouvrière de Saint François Xavier, et dans lequel le journal s'insurge contre : "ces Sociétés religieuses tolérées alors que celles non protégées par le clergé sont toujours poursuivies ".
Il accentue le caractère paternaliste de ces initiatives, en

citant une phrase de l'Archevêque de Lyon : " Bien mieux que tant d'institutions mensongères, la religion sait procurer aux ouvriers, avec l'instruction religieuse des secours qui ne les humilient pas ....."

Mais le véritable problème n'est pas là . C'est l'Eglise, qui par la création, dès I840, de couvents ateliers, va contribuer à faire sortir la masse ouvrière de son inertie . En effet, des communautés religieuses, sous le prétexte de former des apprentis, utilisèrent le travail des enfants, et créèrent une véritable "industrie" à bon marché, qui fit concurrence à la main d'oeuvre ouvrière, dans le domaine du tissage d'ornements d'église et de l'édition .

Le Censeur leur reproche tout d'abord , de pousser à l'exploitation des enfants , sans qu'on puisse exercer , sur ces établissements, une surveillance effective . Ainsi, pouvons-nous lire dans le n° 2075, du 5 Aout I84I :

" ..... Sous le voile de communautés religieuses, ils s'affranchissent audacieusement de toute surveillance ; les prudhommes , en plusieurs cas déjà n'ont pu y pénétrer que de vive force, et en se faisant ouvrir les portes par les agents de la force publique ..... L'esprit odieusement mercantile de ces communautés renouvelées du passé, et desquelles bien des enfants déjà, sont sortis exténués par un travail excessif, s' est honteusement révélé ....."

Le journal ajoute ensuite,qu'une plainte vient d'être déposée au conseil municipal, contre une maison de Saint Just, la Sainte Famille . Une femme se plaint qu'on l'empêche de voir sa fille plus d'une fois par mois, et en présence d'une religieuse .

L'article se termine sur cette phrase,(avant de susciter avec le Réparateur qui défend la Sainte Famille une polémique enflammée) :

" Ce n'est point sous un régime qui tend par tous les points à replacer la société française sous l'influence de la domination

du clergé , que justice sera faite de ces maisons âpres au gain qui n'ont de religieux que les apparences et l'habit, et qui s'en servent pour pousser jusqu'à d'inouïes extrêmités l'exploitation des enfants dans l'apprentissage de leur métier ".

Le Journal les attaque, ensuite, sur le plan de la moralité . Ainsi, on nous raconte, dans le n° 3979 du 29 Septembre I847, qu'une maison de travail , dîte de providence catholique, située à la Croix Rousse, la Pension Denis, a vu des événements étranges : le diable y torturait les jeunes filles . Quand on a voulu y faire entrer les prudhommes, ils ont été reçus avec une rare insolence .
Monseigneur de Bonald, qui prend la défense "des maisons dîtes de providence, ferait mieux d'être plus circonspect ".

Les Frères des écoles chrétiennes se mèlent aussi d'exploitation commerciale, nous dit-on dans le n° 3848, du 29 Avril I847 :

- Ils ont le monopole des livres élémentaires, et réalisent un énorme bénéfice .
- Les Frères de la Montée Saint Barthélémy, ont fondé une industrie , sous la raison sociale de Frère Pataurien, chef des ateliers de l'école chrétienne .
  Plusieurs questions se posent à leur sujet :
  . Est-il vrai qu'ils aient acheté une partie des marchandises d'un ancien fabricant d'ornements d'église, M. Didier Petit 29 Quai de Retz ?
  . N'ont-ils pas acheté ensuite d'autres ornements et ne sont-ils pas devenus revendeurs ?
  . Ne fabriquent-ils pas maintenant eux-même ?
  . N'ont-ils pas déjà un dépôt à Avignon ?
  . Ne sont-ils pas déjà tailleurs puisqu'ils habillent leurs quatre-cents élèves, boulangers puisqu'ils fabriquent leur pain ?
  Or, pour tout ceci, ils ne payent ni patente, ni contributions.

Ils volent leur pain aux ouvriers, d'autant plus qu'ils acceptent de travailler au rabais pour certains fabricants .

Dans un nouvel article, du 22 Mai, le Censeur nous apprend qu'une pétition circule dans le milieu des ouvriers de la soie, pour obtenir la suppression des métiers dans les communautés religieuses . Elle porte en tête, ces mots :" Jésus chassa les marchands du temple " . Une autre pétition circule parmi les fabricants .

Enfin, le 27 Mai, une précision complète nous est apportée, sur les activités des couvents ateliers, dans le domaine de la soierie : Ils ne s'occupent pas seulement de soierie et de passementerie, mais de lingerie en gros, de fleurs artificielles, et de la fabrication du crêpe pour deuil . L'industrie est presque complètement détruite par les communautés religieuses, qui pratiquent aussi le dévidage . Pour lutter contre cette concurrence, les fabricants ont du monter des métiers hydrauliques dans les campagnes . Les ouvriers lyonnais n'ont donc plus de travail .

Aussi, l'une des premières préoccupations du Censeur, quand il annonce dans l'éditorial du 28 Février I848, n° 4I08, que la république triomphe et que tout va changer, est-elle de préciser:

" ..... Le travail des couvents qui fait concurrence au travail des ouvriers, qui procure d'immenses et scandaleux bénéfices à des corporations religieuses, sera supprimé ....."

-:-:-:-:-:-

C O N C L U S I O N

L'action du Censeur contre les couvents-ateliers, ne doit pas nous faire illusion sur la portée sociale de ses interventions . Le passage d'un des articles cités,qui mentionne une pétition circulant parmi les fabricants, nous donne la clé du problème . La concurrence des maisons religieuses, atteint tout autant les industriels que les ouvriers . Le Censeur, journal bourgeois, attaque ici l'Eglise au nom du peuple, mais ne combat pas pour lui .

Certaines lacunes éclairent cet aspect de la question . Devant les demandes réitérées du clergé, qui réclame le repos dominical obligatoire, le Journal crie au scandale,et prétend que les prêtres veulent priver les pauvres gens d'un gain dont ils ont besoin pour vivre . Il n'ajoute jamais, à cette occasion que les salaires sont insuffisants , ou le travail exagéré . Ceci ne saurait nous étonner . C'est un simple reflet de l'état d'esprit contemporain . Les ouvriers lyonnais l'ont bien compris, puisque l'un d'eux s'écrie après 1830 : " Les négociants ont fait une révolution pour eux, ils en voulaient aux nobles et aux prêtres, ils s'en sont débarassés ..... Ils se sont servis du peuple pour faire une révolution et ne se sont plus ensuite occupés de lui . Nous voulons faire une révolution pour nous ".(1)

---

(1) Rude . dans R. Pernoud .

L'anticléricalisme du Censeur reste donc un sentiment de classe, politique et non social .

Nous pouvons nous demander dans quelle mesure les arguments utilisés par le Journal ont touché les lecteurs,et contribué ainsi à accélérer le phénoméne de déchristianisation ? Très certainement l'influence de la presse est déjà déterminante sur l'opinion, sous la monarchie de Juillet , et , quelle que soit l'audience du Censeur, son rôle dans l'opposition le dote d'une force singulière . Dans les pages que nous avons lues, la lutte politique est adroite et faussement impartiale, (La Mennais , condamné par le Pape, n'est plus un homme dangereux, aussi est-il porté aux nues)les faiblesses du clergé sont dégagées avec une grande sureté de jugement, mais ce sont encore les calomnies qui ont engendré les conséquences les plus graves .Nous n'en voulons pour preuve que la lutte contre les Jésuites . C'est à cette époque que s'est profondément ancrée dans l'esprit français la légende qui entoure l'Institut fondé par Saint Ignace ,légende dont aujourd'hui encore, la démystification n'est pas achevée .

-:-:-:-:-:-

T A B L E D E S M A T I E R E S

INTRODUCTION 4
PREMIERE PARTIE : LA PRESENTATION DU CENSEUR 7
Chapitre I : Aspect et audience du journal 8
Chapitre II : Le ton et la forme des attaques I3

DEUXIEME PARTIE : LES REPROCHES ADRESSES A L'EGLISE ... 22
Chapitre I : L'Eglise est une puissance rétrograde 23
Chapitre II : L'Eglise pousse à l'immoralité 26
Chapitre III : L'Eglise ne respecte pas la légalité ... 29
Chapitre IV : L'Eglise veut retrouver toute sa puissance temporelle 34

TROISIEME PARTIE : LES PROBLEMES LYONNAIS 47
Chapitre I : Les problèmes municipaux 48
Chapitre II : Les rapports du Censeur avec le clergé du diocèse et les personnalités de passage . 50
Chapitre III : Les sujets de lutte idéologique avec la presse locale 54
Chapitre IV : Les questions sociales 56

CONCLUSION 60

-:-:-:-:-:-